



ACTUS CITÉ

PAGE 10

Élections des 20 et 27 juin



TOUTES GÉNÉRATIONS

Dispositif "Argent de Poche"

PAGE 15



CULTURE ET SORTIES

Fête de la Musique

PAGE 18

BUDGET PARTICIPATIF

Notre dossier du mois

PAGE 04



PREMIER BUDGET PARTICIPATIF

Notre dossier du mois

PAGE
12

CADRE DE VILLE

Challenge métropolitain du vélo

PAGE
16

VIVRE ET TRAVAILLER

Vos nouveaux commerçants

PAGE
20

ON A AIMÉ

Commerçants solidaires avec les étudiants

PAGE
22

INFOS PRATIQUES

Les règles de voisinage

PAGE
8

ACTUS CITÉ

Budget 2021,
volontariste et solidaire





PAGE
13

SOLIDARITÉS

Opération "vélos solidaires"
avec l'association RÊVES

TOUTES GÉNÉRATIONS

E-Salon de l'Alternance

Du 25 mai au
11 juin 2021



E-Salon
Les Clés de l'EMPLOI
et de l'ALTERNANCE

Postulez en ligne

www.clesdelemploi.fr

PAGE
14

CULTURE ET SORTIES

Guinguette sur les bords de Deûle



PAGE
19

LE MOT DU MAIRE

Le Conseil Municipal du mois d'avril a été principalement consacré à l'adoption du budget 2021.

Comme celui de 2020, ce budget est évidemment impacté financièrement par la pandémie de Covid-19.

Mais il n'en reste pas moins un budget volontariste, solidaire et fidèle.

Volontariste, car c'est dans la mobilisation de nos ressources et de nos projets que nous parviendrons à surmonter la crise sanitaire, économique et sociale.

Solidaire, car cette crise réclame plus que jamais que notre commune « fasse société », en jouant pleinement son rôle de soutien vers ceux qui en ont besoin.

Fidèle, à la fois aux engagements du printemps 2020 qui sont sur la voie de la concrétisation, et à une gestion sérieuse et économe de l'argent (du) public qui, cette année encore, sera confirmée et confortée.

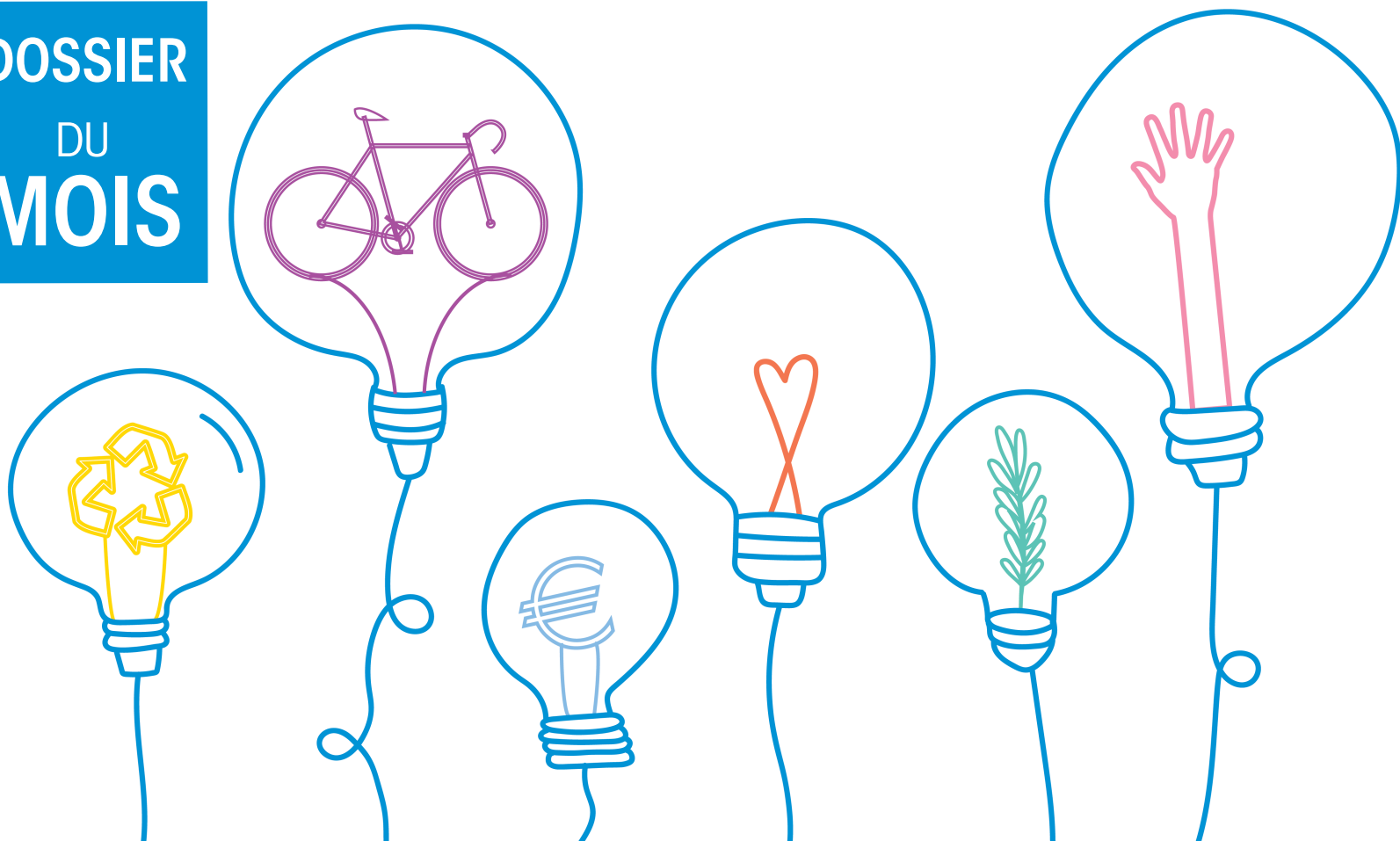
Bien cordialement



Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine, accompagné de Laurent Rigaud, Président de la Chambre de métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, à la rencontre des commerçants du marché de La Madeleine, sélectionné pour concourir à l'élection du "plus beau marché de France" - Voir page 16

MAGdeleine - Mai 2021
14 000 exemplaires (N°ISSN 1283-5846)
Directeur de la Publication : Sébastien LEPRETRE, Maire de La Madeleine
Conception, réalisation : Véronique GARCIN -
Caroline MONTESINOS - Maëlle DE CONINCK (Service Communication).
Avec la participation d'Albéric BAQUET pour les photos.
«MAGdeleine» est édité par la Mairie de La Madeleine.
Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement
par l'imprimerie Delezienne - Tél : 03 21 20 05 20.
Régie publicitaire : C'UTILE - Tél : 03 20 68 92 98
Distribution : ADREXO - Tél : 03 20 62 99 99





PROPOSEZ, CHOISISSEZ, La Ville réalise !

La petite histoire du Budget Participatif

Le Budget Participatif est un outil démocratique né en 1989 à Porto Alegre, au Brésil. Il s'est ensuite diffusé à travers le monde.

C'est au début des années 2000 que des Budgets Participatifs se développent dans une quinzaine de villes françaises, avant de se développer plus largement dans les collectivités territoriales.

Il y a un an, à l'occasion des élections municipales, l'équipe majoritaire s'était notamment engagée à stimuler la participation citoyenne en lançant un premier budget participatif.

Ce nouvel outil qui vient compléter des dispositifs existants dédiés à la participation des habitants a pour objectif de permettre aux Madeleinois de proposer, de choisir puis de voir aboutir un projet pour leur Ville. Vous avez des idées, des projets pour votre Commune ? C'est le moment de les partager.

À La Madeleine, nombreux sont les dispositifs déjà mis en place pour permettre à chacun de prendre sa part au "bien vivre ensemble" et à la construction de la ville de demain, parmi lesquels : le Conseil Communal Consultatif, les commissions extra-municipales, les balades urbaines ou encore les chantiers citoyens...

En complément de ces outils de démocratie participative, la Ville a aussi déjà mené plusieurs expériences en matière de consultation directe des habitants, notamment sur la réorganisation de la semaine scolaire et l'aménagement du futur "Cœur de Ville", ou encore dans le cadre d'ateliers urbains (aménagement du parc Botanique, nouveau skate-park).

Aujourd'hui, pour continuer de favoriser la participation citoyenne des Madeleinois et promouvoir les initiatives partagées, dans une démarche de co-construction de la ville, la Municipalité lance son premier budget participatif.

Adoptée lors du Conseil Municipal du 18 février dernier, la mise en œuvre du budget participatif débute **ce lundi 3 mai**. Elle comportera **cinq étapes** depuis le dépôt des idées et projets des habitants, en passant par les votes, jusqu'à la réalisation des projets retenus.

À vous de jouer !

LE BUDGET PARTICIPATIF C'EST QUOI ?

Le budget participatif est un dispositif dans lequel des citoyens peuvent s'exprimer sur l'affectation d'une partie du budget de leur collectivité territoriale.

Cette démarche se traduit par l'allocation d'une enveloppe budgétaire de la collectivité à des projets proposés et choisis par les habitants.

LE PREMIER BUDGET PARTICIPATIF madeleinois !

Des idées pour améliorer le quotidien de notre ville, nous en avons tous, ou presque. Pour vous donner la possibilité de les exprimer, de les proposer et de les voir se réaliser, la Municipalité met en place la première édition du budget participatif madeleinois.

Concrètement, chaque habitant, dès l'âge de 10 ans, pourra déposer une idée de projet respectant les conditions d'éligibilité (précisées p.6) puis participer au vote afin de choisir trois projets qu'il souhaite voir se réaliser.

Pour cette première édition, la Ville a fixé une enveloppe de 22 155€ sur le budget d'investissement, correspondant à 1€ par habitant

La Ville s'engage à concrétiser les projets lauréats (d'un montant total maximum de 22 155 €) à l'issue du vote des Madeleinois.

La mise en œuvre du budget participatif se déroulera en 5 étapes clés.

La première débutera en mai par la période de proposition et de dépôt des

projets. Vous pourrez ainsi déposer vos projets en ligne, sur le site internet dédié au budget participatif madeleinois ou par l'intermédiaire des formulaires à disposition à la Mairie.

Les étapes se succéderont ensuite jusqu'à la réalisation des projets retenus.

Découvrez ci-dessous les étapes et les temps forts de ce nouvel outil de démocratie participative, qui jalonnent les mois à venir.

LES 5 ÉTAPES CLÉS pour voir vos idées se concrétiser !

ÉTAPE 1

DÉPÔT DES PROJETS

Du 3 mai au 27 juin

Les Madeleinois sont invités à déposer leurs projets en ligne sur le site internet dédié ou via un formulaire papier disponible à la Mairie.

ÉTAPE 2

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

De juillet à octobre

Les projets feront l'objet d'une analyse par les services municipaux. Leur faisabilité technique, juridique et administrative sera étudiée.

ÉTAPE 3

VOTE DES HABITANTS

D'octobre à novembre

La phase de vote ! Chaque Madeleinois pourra voter pour trois projets qu'il souhaite voir se concrétiser dans la ville. Il en sera de même pour le Conseil Communal Consultatif.

ÉTAPE 4

PRÉSENTATION DES PROJETS LAURÉATS

Janvier 2022

Le ou les projets retenus seront présentés à l'occasion de la cérémonie des vœux aux habitants.

ÉTAPE 5

RÉALISATION DES PROJETS

En 2022

La réalisation des projets retenus sera lancée au cours de l'année.

MODE D'EMPLOI

du budget participatif madeleinois !

> QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Chaque résident madeleinois, à partir de 10 ans, peut déposer un projet (à condition d'être accompagné d'un représentant légal pour les mineurs).

Les projets doivent être déposés de manière individuelle, un seul projet maximum pouvant être déposé par personne.

Seules les classes de CM2 des écoles madeleinoises sont admises à déposer un projet en tant que collectif.

> COMMENT ET OÙ DÉPOSER MON PROJET ?

Chaque porteur d'idée pourra déposer son projet en ligne, via le formulaire dédié sur le site internet du dispositif : www.budgetparticipatif.ville-lamadeleine.fr

Des formulaires papier seront également à disposition à la Mairie, où ils pourront être retirés pour être complétés et remis avant le **27 juin inclus**.

> QUEL TYPE DE PROJET PUIS-JE SOUMETTRE ?

Pour pouvoir être acceptés et proposés à l'étude de faisabilité, les projets pro-

posés doivent être suffisamment précis et clairs afin d'être étudiés juridiquement, techniquement et financièrement par les services municipaux.

Ne seront soumis au vote des Madeleinois que les projets respectant les critères suivants :

- Relever de l'intérêt général et être accessible à tous, librement et gratuitement.
- Respecter la légalité et les valeurs laïques et républicaines. Les projets ne doivent pas être discriminants.
- Concerner le territoire de La Madeleine à l'échelle d'un lieu, d'un quartier ou de toute la ville.
- Relever des compétences communales.
- Être proposé par une personne extérieure au prestataire qui éventuellement serait amené à concrétiser le projet.
- Impliquer uniquement des dépenses d'investissement du budget communal. Les projets ne doivent pas engendrer de dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel exclusivement dédiées au projet, subventions de fonctionnement...)

CHAQUE PROJET DOIT S'INSCRIRE DANS L'UN OU PLUSIEURS DES THÈMES SUIVANTS :

- L'apaisement de la circulation automobile.
- L'allègement du stationnement.
- La stimulation des alternatives à la voiture.
- L'application de la tolérance 0 pour les pollutions et les incivilités du quotidien.
- Le renforcement de la sécurité des biens et des habitants.
- L'accélération de la transition écologique.
- Le développement d'un schéma de verdissement.
- L'entretien du dynamisme madeleinois.
- La garantie d'une gestion rigoureuse et d'une fiscalité modérée.
- Le maintien de la solidarité.
- La stimulation de la participation citoyenne.
- L'approfondissement de l'identité de "ville-village" de La Madeleine.
- La promotion de la République et de ses valeurs.

VOS PROJETS À L'ÉTUDE !

Après la phase de dépôt des dossiers, les projets citoyens seront analysés par une commission dédiée, composée de membres des services municipaux.

Cette seconde étape du dispositif aura cours de juillet à octobre.

La commission étudiera la faisabilité technique, juridique et administrative des projets. En parallèle, elle réalisera une estimation financière

afin de vérifier si les idées proposées peuvent s'inscrire dans le cadre du montant prévu par le dispositif.

Les porteurs de projets non retenus à l'issue de l'étude de faisabilité et de l'estimation financière recevront une réponse argumentée.

Quant aux projets retenus, ils seront alors présentés et soumis au vote des Madeleinois.



À VOS VOTES !

Choisissez les projets que vous souhaitez voir se réaliser

Dès le mois d'octobre, les citoyens résidents à La Madeleine, seront invités à voter pour leurs projets préférés, dès l'âge de 10 ans (les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal).

Trois projets devront être choisis, classés par ordre de préférence, de 1 à 3. Les votes se feront en ligne, sur le site internet dédié au budget participatif. Une permanence sera également organisée à la Médiathèque afin de recueillir les votes physiques.

Chaque projet soumis au vote sera présenté sur le site internet (objectif, thématique, coût).

Chaque porteur de projet aura été sollicité pour présenter son projet et apporter ses compléments d'informations sous forme d'une petite vidéo qui sera diffusée sur le site internet de la Ville et lors de la permanence physique.

Le vote des habitants comptera pour 75% dans le choix du résultat final.



LE CHOIX DU C.C.C.

Le Conseil Communal Consultatif est un outil d'échanges, d'écoute et de dialogue composé notamment de représentants des structures et des associations madeleinoises et d'un collège d'habitants représentant différents quartiers.

L'ensemble des membres du CCC (hormis les élus qui y siègent) fera le choix de trois projets, classés de 1 à 3.

Ce vote comptera pour 25% dans le choix du résultat final.

3 questions à **VIOLETTE MASSIET-ZIELINSKI**, Adjointe déléguée aux écoles, à la culture et à la participation

Pourquoi lancer un budget participatif à La Madeleine ?

La stimulation de la participation citoyenne constitue l'un des axes du projet municipal 2020-2026 pour lequel les habitants ont voté majoritairement lors des dernières élections municipales.

Le budget participatif vient compléter les dispositifs en place depuis de nombreuses années : commissions extra-municipales sur les projets structurants (Médiathèque, Chaufferie Huet, Cœur de Ville, aménagements publics dans la Nouvelle Madeleine), appel à idées et consultation directe des habitants sur le projet Cœur de Ville, consul-

tations ciblées sur le réaménagement de la semaine lors de la réforme des rythmes scolaires, la réalisation d'un nouveau skatepark...

Concrètement, que devront faire les Madeleinois intéressés ?

Dans un premier temps, ils pourront proposer des idées et des projets à réaliser sur le territoire de la commune.

Les thématiques sont naturellement connectées au projet de mandat 2020-2026.

Dans un deuxième temps, tous les Madeleinois seront invités à voter pour choisir leurs trois projets préférés parmi ceux qui auront été réputés réalisables après avoir été

étudiés juridiquement, techniquement et financièrement. Il restera à concrétiser les projets qui seront lauréats à l'issue du vote des habitants.

Les élèves de CM2 ont la possibilité de déposer un projet, pourquoi avoir fait ce choix ?

L'objectif est d'impliquer les élèves de CM2, jeunes citoyens, pour lesquels un des axes du programme de géographie est centré sur leur environnement proche, qu'ils pratiquent au quotidien, avec lequel ils sont en relation. Bien entendu, d'éventuels projets déposés par les classes doivent porter sur un espace public fréquenté par toute la population, et



donc à l'extérieur de l'école. S'impliquer dans ce budget participatif est pour eux l'occasion de devenir acteurs dans la construction de leur lieu de vie, de leur ville et de prendre conscience de leur rôle de citoyen.

Budget 2021 VOLONTARISTE ET SOLIDAIRE

Le budget municipal 2021 a été présenté et voté lors du Conseil Municipal du 14 avril dernier. Il s'inscrit dans la lignée du budget 2020 qui s'est vu bouleversé par le contexte sanitaire inédit. Le budget 2021 poursuivra ainsi la mobilisation locale face à la COVID-19.

32 322 720 €

Montant global du budget municipal pour l'année 2021

9 200 821 €

de dépenses d'investissement

Il s'agit des dépenses qui accroissent la valeur du patrimoine de la ville : travaux d'infrastructures, construction ou aménagement de bâtiments, achat de matériels durables...

23 121 899 €

de dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses relatives à la gestion courante des services et de l'activité de la collectivité : charges de personnel et de gestion courante, achat de fournitures, prestations de service, subventions...

Le BUDGET 2021 en quelques exemples concrets :

502 424 €

sont alloués à la poursuite du plan Solamad, l'un des piliers du Carré Magique Ecologique Madeleinois. Le 3 décembre dernier, les premiers panneaux photovoltaïques ont été posés sur le toit de la tribune du Stade Carpentier.

Les travaux d'installation de panneaux solaires sur 19 bâtiments municipaux s'étaleront jusqu'en 2024, avec pour objectif final une autoconsommation collective.

À la clé, une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie et des économies réalisées grâce à une production locale d'électricité.



200 000 €

sont consacrés à la Zone d'Activités Solidaires, tiers-lieu de l'économie sociale et solidaire, situé au Pré Catelan. Cette zone sera dédiée au réemploi avec une outillothèque bricothèque, une ressourcerie/recyclerie, un atelier d'entretien réparation vélos, un espace de petite restauration en circuits-courts et l'intégration des Ateliers AMIS.



250 005 €

sont dédiés à La Chaufferie Huet, ultime pilier du « Carré Magique Culturel ».

Dès que la situation sanitaire le permettra, cette nouvelle salle de spectacles accueillera une partie de la programmation culturelle madeleinoise.



LE BUDGET 2021 C'EST AUSSI :

70 000 €

pour sécuriser les garages à vélos municipaux et en déployer de nouveaux.



720 000 €

alloués à la rénovation thermique du patrimoine bâti.



1 377 500 €

dédiés aux travaux d'entretien des bâtiments communaux et de rénovation de toitures.

60 000 €

attribués aux aides Municipales pour les Madeleinois qui s'engagent dans la mobilité douce (aides pour favoriser l'usage du vélo, ateliers de marquage...)



ASSOCIATIONS

1 207 257 €

de subventions aux associations



22 155 €

pour le premier budget participatif (1€ par habitant).

Le budget participatif a été voté lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Vous souhaitez proposer un projet ? Retrouvez toutes les informations dans le dossier du mois en page 4 à 7.

Tout en restant fidèle à une gestion rigoureuse et économe :



Des impôts locaux toujours gelés à leur niveau de 2013

Une dette 4 fois inférieure à la moyenne nationale des communes de même strate

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

LES 20 ET 27 JUIN, votez en toute sécurité !

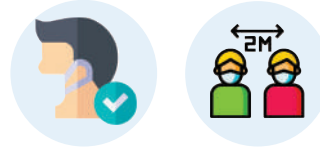
Les élections départementales et régionales prévues en mars 2021 ont été reportées en juin en raison de la crise sanitaire. Le gouvernement a annoncé le 13 avril un nouveau report d'une semaine par rapport aux dates initialement prévues. Les scrutins auront ainsi lieu **les 20 et 27 juin** (sous réserve de nouveaux changements). **Vous avez jusqu'au 14 mai pour vous inscrire sur les listes électorales.**

Dans ce contexte si particulier, ces

élections seront organisées dans le respect scrupuleux des règles sanitaires et des gestes barrières. Les **bureaux de vote seront ainsi aménagés** pour permettre, en complément de la distanciation physique, une circulation adaptée et restreinte permettant à chacun d'effectuer son devoir électoral en toute quiétude.

Par exemple, l'entrée des bureaux de vote situés à l'école Louise de

Bettignies s'effectuera par le square Pierre de Coubertin à côté de l'établissement scolaire. Les accès aux autres bureaux de vote sont inchangés mais sont aménagés pour que les électeurs puissent circuler en respectant les distances. Il appartiendra à chaque électeur de se conformer au respect des règles en vigueur. Merci de votre vigilance.



« Ma procuration », nouveau dispositif

En vue de l'organisation prochaine des élections et en raison du contexte sanitaire, le gouvernement a mis en place un nouveau dispositif de rédaction des procurations, pour les électeurs qui ne peuvent pas se rendre dans les bureaux de vote.

Objectif du dispositif

« Ma procuration » permet de pré-remplir de chez soi ou sur son smartphone, les informations nécessaires à l'établissement de la procuration.

Comment ça fonctionne ?

La téléprocédure est disponible via le lien : www.maprocuracion.gouv.fr. Elle ne dispense pas des formalités classiques et habituelles. L'électeur doit tout de même se présenter au commissariat ou à la gendarmerie, muni d'un justificatif d'identité ainsi que de la référence d'enregistrement donnée via l'application. **Par ailleurs, les électeurs peuvent détenir deux procurations.** Il est possible d'avoir deux procurations établies en France ou une procuration établie en France et une établie à l'étranger.

Qu'en est-il du processus d'enregistrement classique ?

Il est toujours valable. La procuration peut encore être rédigée au format cartonné, directement au commissariat ou à la gendarmerie. Ce formulaire (CERFA n°14952*02) peut aussi être téléchargé sur le site du service public par exemple.

Attention : la procuration doit obligatoirement avoir été enregistrée par les services municipaux, en tenant compte des différents délais. Toute procuration non enregistrée à temps ne pourra pas être acceptée dans les bureaux de vote.

Pensez à anticiper vos démarches !

BON À SAVOIR

Le jour du vote, l'électeur qui a reçu une procuration doit :

- Avoir sa propre pièce d'identité.
- Se présenter au bureau de vote de l'électeur qui donne procuration.
- Voter au nom de ce dernier en respectant les mêmes règles que les autres électeurs.

Pour tous renseignements, contactez le service des élections au 03 20 12 21 61 ou service-etatcivil@ville-lamadeleine.fr

Poursuite de la vaccination au centre pluricommunal

Suite à l'association des Villes de La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Mouvaux, Bondues, Wambrechies, Saint-André-lez-Lille et Marquette, l'Hippodrome de Marcq-en-Barœul est devenu un centre de vaccination pluricommunal depuis le 21 mars. Les inscriptions se font par le biais de la plateforme « **Doctolib** », ou auprès du **numéro vert 0800 009110**. Elles sont ouvertes aux personnes répondant aux critères pour se faire vacciner. Pour savoir si vous êtes éligible, rendez-vous sur le site internet gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins.

Depuis le 12 avril, les 55 ans et plus, quel que soit leur lieu de vie et leur état de santé peuvent se faire vacciner.

À noter : le centre est tributaire du nombre de doses qui lui sont fournies par l'Agence Régionale de Santé.

Pour les personnes âgées qui souhaitent se faire vacciner mais ne disposent pas de solutions de transport, la Ville propose un accompagnement vers les centres de vaccination.

Vous pouvez contacter le **service aînés au 03 20 12 21 62**.



VOS RENDEZ-VOUS CITOYENS

Mercredi 30 juin

Conseil municipal

A 18h15 salle du Conseil en Mairie. Retransmission en direct sur le site internet de la Ville.

Mardi 18 mai de 18h30 à 20h

Tchat en ligne avec M. le Maire

De 18h30 à 20h sur le site de la Ville www.ville-lamadeleine.fr

Mercredi 19 mai

Permanence de M. le Maire

De 17h à 19h en Mairie, dans le respect des gestes barrières (port du masque obligatoire - pas plus d'une personne par échange - temps de passage raccourci).

À 16 ans, je me fais recenser ! POUR LA JOURNÉE DE DÉFENSE MAIS PAS QUE... !



Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée de défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de cette journée, le jeune reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) Cette démarche obligatoire inscrit également automatiquement le jeune sur les listes électorales le jour de ses 18 ans.

L'attestation des services accomplis est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

S'agissant de sa première démarche citoyenne, le jeune devra se présenter à la Mairie, muni de la carte nationale d'identité ou passeport valide, du livret de famille et d'un justificatif de domicile (démarche possible également en ligne via mon-service-public.fr

En raison de la crise sanitaire actuelle, la journée d'appel du citoyen s'effectue en ce moment en ligne.

Vous serez contacté(e) par le Bureau du Service National pour vous inscrire et vous indiquer la procédure.

Il vous faudra par exemple créer un compte sur le site : www.majdc.fr, afin d'accéder aux informations disponibles, (4 mois après vous être fait recenser en Mairie).

Pour toutes autres questions concernant le recensement du citoyen, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse : [csn-lille.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:>csn-lille.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

Nouvelle carte d'identité biométrique

Vous êtes nombreux à vous questionner sur les nouvelles cartes d'identité à venir, au format « carte de crédit », biométriques et sécurisées.

Voici quelques précisions concernant cette nouveauté :

- Si le déploiement est bel et bien prévu, il sera progressif et expérimenté dans un premier temps dans l'Oise, avant d'être étendu à l'ensemble du territoire français.

- Ce nouveau format de carte, en phase de test, sera généralisé à compter du 17 mai.

- La nouvelle carte d'identité ne remplacera pas la carte actuelle plastifiée, qui restera encore valable selon la durée de validité qui y est mentionnée.

- Les demandes de remplacement non justifiées (raisons esthétiques et pratiques) ne pourront être honorées.

RAPPEL PRATIQUE

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession ou non d'un passeport...

Rendez-vous sur le site internet de la Ville pour obtenir toutes les informations et effectuer votre demande.



Participation : prenez part au prochain chantier citoyen !

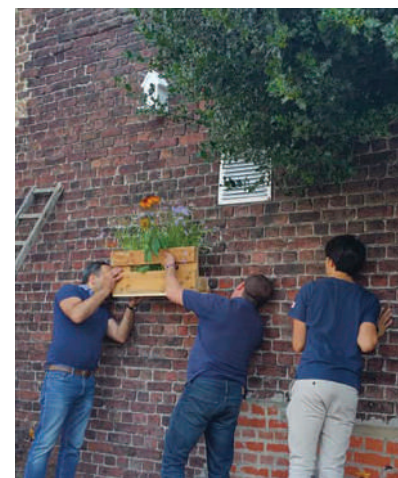


Les chantiers de réparation et de mobilisation citoyenne visent à prendre soin concrètement et collectivement de notre ville : petites réparations de mobiliers urbains, entretien d'un espace public...

Vous souhaitez participer de manière concrète à l'amélioration de votre cadre de vie, apporter votre contribution à l'entretien de l'espace public ? La Ville vous donne rendez-vous le **samedi 29 mai** pour une nouvelle édition.

Au programme : nettoyage et plantation, mais aussi convivialité et cœur à l'ouvrage !

Rendez-vous à 9h à l'angle de la rue Faidherbe et de la rue de Paris, en tenue de bricolage. La Ville fournit le matériel, il suffit d'apporter sa bonne volonté, sa bonne humeur et son masque !



Prévention sécurité : des aides municipales vous aident à protéger vos véhicules

La Ville se mobilise afin d'aider les Madeleinois à faire face aux risques de vols de véhicules et de vélos et propose différentes aides. Pour les voitures, la Ville aide à financer les antivols (volant, levier de vitesse, pédale-volant, frein à main) à hauteur de 50% du coût global (limité à 50€) Pour les vélos, cette aide concerne les antivols en U, les dispositifs de marquage et de traçage, ainsi que les systèmes d'alarme, à hauteur de 50% du coût, limité à 25€.) Vous souhaitez en bénéficier ? Constituez un dossier de demande d'aide dans un délai de 6 mois après votre achat, muni d'une facture acquittée de moins de 6 mois précisant l'achat effectué, un justificatif de domicile, un RIB et une copie du certificat d'immatriculation du véhicule (en cas de demande d'aide pour sécuriser une voiture.)

> Rendez-vous sur le site internet de la Ville : ville-lamadeleine.fr/demarches/aides-municipales/prevention-securite-aides-municipales



CHALLENGE MÉTROPOLITAIN DU VÉLO
DU 1^{er} AU 31 MAI 2021



> Challenge métropolitain du vélo

La MEL renouvelle l'aventure du **challenge métropolitain du vélo** pour une 4^{ème} édition ! Jusqu'au 31 mai, l'objectif est de parcourir le plus grand nombre de kilomètres à vélo, seul(e) ou en groupe.

La Ville de La Madeleine vous propose de relever le défi tous ensemble ! Rejoignez l'équipe « **La Madeleine en selle** » sur l'application Naviki (rendez-vous dans l'onglet « concours - challenge métropolitain du vélo 2021-institution publique), puis enregistrez

vos sorties vélo.

Gardez la forme tout en adoptant un mode de transport doux, faites des économies et gagnez de nombreux lots en participant au challenge !

> Pédalez avec la vélo-école !

En partenariat avec la Ville, l'association madeleinoise Bicycl'Up organise des sessions « vélo-école » **les 5/6 et 19/20 juin** sur la Place du Marché. À destination des enfants de 3 à 9 ans rouleurs débutants (sans petites roulettes), et rouleurs débrouillards, ainsi que des adultes

pour une « remise en selle », les objectifs de ces rencontres sont d'acquies de façon ludique les 3 points fondamentaux du cyclisme (équilibre, propulsion et freinage), de comprendre son vélo et d'apprendre les bases du savoir-rouler ensemble et/ou en ville.

Informations et inscriptions aux ateliers auprès de Corinne de Bicycl'Up au **07 69 35 72 59**.

À joindre uniquement entre 14h et 18h. Gratuit pour les Madeleinois.

INFOS TRAVAUX

> TRAVAUX DE VOIRIE RUE ROGER SALENGRO

Depuis le 29 mars et jusqu'au 29 juillet, la société Eiffage réalise des travaux de réaménagement de l'ensemble de la rue Roger Salengro.

La 1^{ère} phase des travaux a été finalisée et a permis la remise en état des trottoirs côté pair, dans le tronçon entre la rue Pompidou et du Pré Catelan.

La 2^{ème} phase enclenchée depuis fin avril permettra la remise en état des trottoirs

du côté impair. Pendant toute la durée du chantier d'une durée prévisionnelle d'un mois, la circulation connaîtra des perturbations entraînant des déviations. En parallèle de ces travaux, la société Sourceo a entrepris depuis le 29 avril un renouvellement du réseau d'eau potable. Les entreprises s'attacheront à libérer le stationnement au fur et à mesure de l'avancée du chantier afin de minimiser la gêne des riverains.

Retrouvez plus d'informations dans notre prochaine édition.

> TRAVAUX DE DÉVOIEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Depuis le 29 mars, la société Balestra TP procède au dévoisement du réseau d'assainissement du tronçon situé entre le Boulevard Coubertin et le sentier du Chaufour. Pendant toute la durée prévisionnelle du chantier qui est prévu jusqu'au 19 juillet (soit 4 mois), des dispositions sont mises en place :

- La vitesse est limitée à 30km/h entre le Boulevard Coubertin et le sentier du Chaufour.

- Le sentier du Chaufour est fermé à la circulation. L'accès aux garages situés à proximité sera possible en dehors des heures du chantier qui se déroule de 8h à 17h.

- Les arbres bordant le sentier du Chaufour ont été élagués et protégés afin de garantir leur préservation et leur protection.

- L'accès au parking public depuis la rue du Général de Gaulle est interdit pendant minimum 2 mois. Un accès temporaire est par conséquent mis en place depuis la rue Paul Doumer. Une signalisation

avec balisage et sens prioritaire est mise en place.

À ce jour, les travaux en cours respectent le calendrier prévisionnel du chantier.

> TRAVAUX SUR LES VOIES DU TRAMWAY

Depuis le 26 avril et jusqu'au 23 mai, la société Taveirne procède à des travaux de nuit au niveau des stations Romarin et Saint Maur, de 22h à 6h du matin, week-end inclus.

Pour tout renseignement, contactez le service urbanisme au 03 20 12 79 82 ou rendez-vous sur le site internet de la Ville.



Travaux de voirie rue Roger Salengro

UNE SECONDE VIE SOLIDAIRE POUR DES VÉLOS ABANDONNÉS

Donner une seconde vie à des vélos abandonnés, c'est possible !

Les agents de la police municipale de La Madeleine récupèrent parfois des vélos abandonnés sur la voie publique. La loi stipule que si personne ne se manifeste pour les récupérer au bout d'un an et un jour, l'instance doit s'en séparer. Dans ce cadre, la Ville a eu l'idée de les recycler et a contacté l'association madeleinoise RÊVES, épicerie solidaire, vestiaire et ressourcerie qui accompagne des personnes traversant des périodes difficiles.

Quand le Président de l'association Philippe Boilot a pris connaissance de cette proposition, il était ravi « On nous propose des vélos, on ne peut pas refuser ! ». Très vite l'équipe de

bénévoles réfléchit à l'avenir de ces bicyclettes. Comment les remettre en circuit ? Comment en faire une action solidaire ? Grâce à Bruno Sivery, membre du Rotary Club, RÊVES entre en contact avec le Cyclo-Club d'Halluin, qui se porte volontaire pour les réparer. Une fois les vélos remis à neuf, l'association décide de les proposer à ses clients les plus démunis. Pour une somme symbolique, ces derniers peuvent obtenir un vélo en très bon état, avec un antiviol. L'association en garde également un afin de le prêter ponctuellement. Un autre vélo sera remis prochainement à l'antenne madeleinoise de l'association SOLFA (Solidarité Femmes Accueil).

La police municipale ayant d'autres vélos dont elle doit se séparer, a

recontacté récemment RÊVES. C'est cette fois l'association madeleinoise Bicycl'Up qui a rejoint la grande aventure solidaire en réparant les vélos.

Cette opération vélo, financée par les

Rotary Club de Lille - La Madeleine et Linselles, s'inscrit dans la philosophie d'action de l'association RÊVES : « Si chacun fait un peu, c'est la vie qui gagne ! »



Les membres de l'association RÊVES et du Rotary Club sont ravis de mener ensemble cette opération vélo solidaire.

Clic Relais Autonomie Coeur de Métropole, obtenez de l'aide en un « clic » !

Vous êtes âgés de plus de 60 ans et/ou vous êtes en situation de handicap quelque soit votre âge ? Le CLIC relais Autonomie Coeur de Métropole, centre local d'information et de coordination est là pour vous informer et conseiller !

Par téléphone ou lors d'un rendez-vous, le CLIC répond à vos interrogations sur des questions telles que :

- A quels types de prestations puis-je prétendre ?
- De quels financements puis-je bénéficier ?
- Comment accéder à l'ensemble de mes droits ?
- Quels types de logement choisir ?

Pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie, le CLIC vous accompagne en évaluant vos besoins à domicile, en établissant un plan d'accompagnement et en vous guidant dans sa mise en œuvre, ainsi qu'en vous apportant un suivi régulier.

Le centre local est également un lieu de conférence-débats, de forum ou encore d'ateliers thématiques proposés toute l'année.

Financé en grande partie par le Conseil Départemental mais aussi par les communes et le CHI (Centre Hospitalier Intercommunal) de Wasquehal, il s'agit d'un service gratuit et accessible à tous sans considération de critères de santé ou de dépendance.



Pour toute demande d'information, vous pouvez vous rapprocher de l'une des deux antennes du CLIC Relais Autonomie Coeur de Métropole :

> Antenne de Marquette

2 rue de Wormhout
03 20 51 60 83 /
marquette@
clicrelaisautonomie.cdm.fr

> Antenne de Wasquehal

CHI Le Molinel, rue Salvador Allende
03 20 89 65 35 / wasquehal@
clicrelaisautonomie-cdm.fr

ON VA S'AIDER entre Madeleinois

« On va s'aider » est un réseau social local, initié par la Ville. Il vous relie à vos voisins et à votre vie de quartier en créant du lien durable. S'entraider entre voisins n'a jamais été aussi simple !

- 1) Je m'inscris et je publie une annonce, une demande, une proposition...
 - 2) Mes voisins me contactent en messagerie privée.
 - 3/ On fait connaissance et on s'arrange entre nous !
- Rejoignez ce réseau local gratuit, sans téléchargement et sans publicité !

Vu récemment sur le site ! :

« Bonjour. Difficile de se motiver seule. Des motivés pour aller courir ? »

« Recherche garde périscolaire pour mes enfants. »

« Je viens de créer mon atelier de mosaïque, vous êtes les bienvenus quand la situation sanitaire le permettra. »

Les élèves de CM2 de l'école Victor Hugo, APPRENTIS JOURNALISTES !

Dans le cadre du dispositif « journalistes en herbe » issu d'un partenariat entre l'Éducation Nationale et La Voix du Nord, deux classes de l'école Victor Hugo et deux classes de l'école Kléber se sont initiées au métier de journalistes. Pour cette 9^{ème} édition, la classe de CM2 d'Angélique Minon, directrice de l'école Victor Hugo, a décidé de rédiger un article relatif à la thématique de l'isolation et de la rénovation énergétique, en écho aux travaux qui seront réalisés au sein de l'établissement scolaire cet été par la Ville.

Première étape pour les apprentis journalistes : récolter des informations ! Afin de mener à bien ce travail d'investigation, les élèves ont eu le plaisir de recevoir au sein de leur établissement Violette Massiet-Zielinski, Adjointe aux Écoles, à la Culture et à la Participation. Pour l'occasion, le référent pour les usages numériques de la circonscription de

l'Éducation Nationale enregistrait l'échange, base d'appui pour la rédaction du futur article, qui devrait par ailleurs alimenter la webradio de la circonscription.

Les élèves, qui avaient au préalable préparé une dizaine de questions, ont mené une interview avec un réel professionnalisme. Tandis que certains étaient en charge de la prise de notes, d'autres posaient les questions, dans une atmosphère de travail digne d'un vrai studio : « Pourquoi notre école a-t-elle été choisie pour le projet de rénovation ? », « En quoi ce projet s'inscrit-il dans une dynamique de développement durable ? » Les apprentis journalistes ont pu récolter la matière nécessaire au travail d'écriture. Ils sortirent visiblement ravis de cette expérience inédite : « C'était trop bien ! On a toutes les réponses à nos questions ! » ont-ils conclu. Mais ils se sont aussi rendu compte des difficultés de l'exercice : « ce n'est pas toujours facile de ne



L'élève aux Écoles, répondant aux questions des élèves sous le regard de leur enseignante

pas couper la parole de la personne interrogée ». Il restait ensuite à nos journalistes en herbe la lourde tâche de la rédaction de l'article... Expérience enrichissante que cette initiation à la démarche journalistique. Et quelle fierté de voir LEUR article paraître dans le quotidien ! Une fierté sans aucun doute largement partagée par leur enseignante, mais aussi par l'ensemble de l'école et des familles.

Découvrez l'article des apprentis journalistes dans une prochaine édition de La Voix du Nord



Alternance, emplois... À vos candidatures !

> E-SALON DE L'ALTERNANCE

Chaque année la Ville organise le Forum de l'Alternance, temps fort permettant de mettre en relation les étudiants avec les entreprises et les centres de formation. Cette nouvelle édition se déroulera en ligne comme l'an passé, en raison du contexte sanitaire. Le E-Salon co-organisé par La Maison de l'Emploi Nord-Ouest, la Ville de La Madeleine avec le soutien de la Région, aura lieu du **25 mai au 11 juin 2021 sur le site internet > clesdelemploi.fr**

Au programme : de nombreuses offres d'emploi et de formations dans de multiples secteurs d'activité (industrie, logistique, commerce, santé, numérique...)

Avec des nouveautés pour cette 16^{ème} édition : « vidéos métiers », visio-conférences et webinaires à thématiques ainsi qu'un « zoom sur le territoire Métropole Nord-Ouest » qui se dérouleront tout au long de l'événement.

Retrouvez toutes les infos sur le site internet et auprès de la maison de l'emploi au 03 20 14 52 80.



> PORTAIL EMPLOI

Depuis 2019, la Ville de La Madeleine se mobilise pour aider ses habitants et favoriser l'emploi de proximité !

Cet outil en ligne a pour objectif de faciliter les échanges entre les recruteurs et les demandeurs d'emploi.

Comment ça fonctionne ?

La CVthèque disponible en ligne permet aux entreprises locales inscrites d'effectuer des recherches ciblées pour trouver le candidat idéal pour le poste à pourvoir. Le candidat quant à lui crée son CV en ligne à l'aide d'un outil intégré pour faciliter la recherche d'emploi.



Pour un stage, de l'apprentissage, un job étudiant, un premier emploi, ou de nouvelles opportunités professionnelles... **Rendez-vous sur : <https://emploi.villelamadeleine.fr/espace-candidat/>**



Leur expérience avec le dispositif **Argent de poche** !



La Municipalité a récemment mis en place le dispositif «Argent de poche» qui s'adresse aux Madeleinois de 16 et 17 ans. En contrepartie de missions au service de la collectivité d'une durée de 3h30, les jeunes participants bénéficient d'une gratification de 30€ (15€ en espèces + 15€ en carte cadeau).

Les premières missions ont eu lieu pendant les vacances de printemps. 4 jeunes Madeleinois ont ainsi réalisé des tâches diverses : archivage de dossiers au Point Information Jeunesse, inventaires des jeux de la Maison de la Petite Enfance « Les

P'tites Madeleines » et du matériel de la salle Gantois, et entretien du jardin pédagogique.

Myriame a participé à l'inventaire des jeux des P'tites Madeleines. C'est par le biais de sa famille qu'elle a connu et entendu parler du dispositif. L'adolescente s'est inscrite par envie de découvrir le monde du travail et d'être davantage indépendante financièrement. Ayant réalisé son stage de 3^{ème} au sein d'une école maternelle et souhaitant s'orienter vers ce domaine professionnel, elle a été ravie d'être affectée à la Maison de la Petite Enfance. Charles (sur les photos) a

quant à lui passé une matinée au Point Information Jeunesse. Sa mission : archiver des dossiers et garantir leur longévité.

Ayant pris connaissance du dispositif «Argent de poche» via la page Facebook de la Ville, il est content d'y avoir participé pendant ses vacances. Le jeune homme est ravi d'avoir pu être utile à la collectivité tout en bénéficiant d'une gratification. D'ailleurs, il sait déjà comment il va l'utiliser « je vais m'acheter des chaussures spéciales pour faire du vélo ! »

Inscription pour les prochaines vacances !

Les candidatures sont actuellement ouvertes pour des missions qui auront lieu durant l'été, les vacances d'automne et de fin d'année.

Les jeunes Madeleinois ont jusqu'au 31 mai pour candidater ! Le dossier et le règlement du dispositif sont téléchargeables sur le site internet de la Ville ou à retirer au PIJ (12 rue du Moulin), où il doit être déposé complété avec l'ensemble des pièces demandées.



ACTUS AÎNÉS !

> APPEL À LA MÉMOIRE !

Vous êtes Madeleinois depuis votre enfance ? Vous avez fréquenté les écoles de la ville ? Travaillé dans ses usines ou tenu l'un de ses commerces ? Vous êtes l'un de ses anciens sportifs ? Ou bien encore, vous avez participé aux activités organisées par la Ville et ses associations ? Le service aînés vous invite à partager les souvenirs que vous avez ! Grâce à vos anecdotes, témoignages, photographies et autres cartes postales, une exposition sera préparée à l'occasion des journées d'inscription aux activités pour les aînés.



> NAVETTE CIMETIÈRE POUR LES AÎNÉS

Une navette conduisant les aînés au nouveau cimetière est prévue le **mardi 18 mai au matin**.

Service aînés

03 20 12 21 62

service-aines@ville-lamadeleine.fr



Tout savoir sur les **élections** avec le **PIJ**

Comment fonctionnent nos institutions ? Quelles sont les différentes élections... ? À l'approche des élections départementales et régionales (voir page 10), le Point Information Jeunesse organise une exposition ludique **du 17 mai au 18 juin**, dans ses locaux. Celle-ci a pour objectif de répondre à toutes les interrogations que peuvent se poser les jeunes vis-à-vis des élections et du fonctionnement de la Constitution. L'exposition est gratuite et ouverte à tous, tout le monde peut apprendre à tout âge !

Les Madeleinois de 17 à 30 ans pourront participer à un **jeu concours**, sous forme de mise en situation. A la fin de leur visite, ils

seront invités à répondre à un questionnaire sur la thématique de l'exposition, dans un isolement, puis à le remettre dans une urne. Cette organisation similaire à celle d'un vote a pour but de montrer et expérimenter son fonctionnement. Un gagnant sera tiré au sort parmi les Madeleinois qui auront répondu correctement au questionnaire.

L'heureux élu recevra un **chèque culture d'une valeur de 20 euros**.



Point Information Jeunesse

12 rue du Moulin 03 28 52 66 90

informationjeunesse@ville-lamadeleine.fr / Ouvert du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi et vendredi de 9h à 12h, jeudi de 14h à 18h.

LE MARCHÉ, rendez-vous bi-hebdomadaire

Le marché est le rendez-vous incontournable de nombreux Madeleinois. C'est un lieu de rencontres et de contacts directs avec les producteurs et les commerçants. Fruits, légumes, charcuterie, fromagerie, pâtisserie, vêtements, livres... on y trouve de tout, et on repart même parfois avec ce que l'on n'est pas venu chercher !

Votre marché madeleinois a été sélectionné pour participer à l'élection du plus beau marché de France, organisée par TF1 ! La première étape de sélection s'est jouée au niveau régional. Sur le site internet de La Voix du Nord, les habitants des Hauts-de-France ont pu voter parmi 10 marchés du Nord-Pas-de-Calais, dont celui de La Madeleine, afin d'élire celui qui représentera notre région au niveau national. Consultez les résultats sur le site de La Voix du Nord, et profitez-en pour partir à la (re)découverte des produits de terroir et exotiques de votre marché, et de son ambiance agréable !

Jours et horaires

120 exposants le vendredi et 40 le lundi vous proposent une grande variété de produits de 8h à 13h.

Comment s'y rendre ?

Le marché a lieu Place du Marché. L'arrêt « Marché » est desservi par la ligne COROLLE qui vous permet de rejoindre. La navette municipale « L'abeille » est organisée chaque semaine pour les personnes âgées et les Madeleinois à mobilité réduite. Pensez à réserver votre place au moins une semaine à l'avance (pour un maximum de 7 places) auprès du service aînés :

> 03 20 12 21 62

> service-aines@ville-lamadeleine.fr

Suite à un décret gouvernemental, la vente de produits dits « non essentiels » est interdite sur le marché depuis le 3 avril. Retrouvez tous vos commerçants favoris prochainement, quand leur présence sera réautorisée par le gouvernement.



Avec PICOTI PICOTA, les familles sont comblées !



En manque d'inspiration pour un cadeau de naissance ? Envie de faire plaisir à des futurs ou actuels parents ? Picoti Picota fondée par Agathe Honoré, jeune maman madeleinoise, vous apporte plein de bonnes idées !

Fondée en 2021, la jeune entreprise est spécialisée dans la vente de coffrets de services et d'activités de qualité, pour les futures et jeunes familles.

Agathe a toujours eu envie de fonder sa propre structure. Après des études de commerce, puis une carrière dans ce domaine, c'est au moment de sa grossesse que les idées ont germé. Entre les listes d'attente à rallonge pour s'inscrire à des cours de yoga prénatal, les instituts qui proposent des massages sans être spécialisés pour les femmes enceintes et des cadeaux de naissance en doublon... la jeune femme s'est servie de sa

Picoti Picota

www.picotipicota-shop.fr / contact@picotipicota-shop.fr
Instagram @picoti_picota_ / Facebook @PicotiPicotacoffrets

propre expérience pour définir sa future activité.

Picoti Picota, clin d'œil à la comptine enfantine « Une poule sur un mur », propose des coffrets comprenant des activités pour les papas et les mamans à partager avec leur bébé, auxquels il est possible d'ajouter des petits cadeaux originaux autour de la naissance. Chaque coffret comprend entre 2 et 5 activités qui peuvent être réalisées dès la grossesse ou à l'arrivée du nouveau-né.

Parmi elles : des massages pré ou post-natal et des manucures/pédicures sans produit chimique pour les mamans, des cours de yoga parents enfants, des shooting photos pendant la grossesse et après la naissance, de l'initiation au portage et des

ateliers de massage pour bébé... Des extras peuvent être ajoutés, comme des tee-shirt brodés à la main et des « bons pour garder bébé ». Toutes les activités proposées sont dispensées par des professionnels experts en périnatalité, choisis avec attention. Elles sont par ailleurs approuvées et testées par un « gang de mamans & baby testeurs ».

À l'occasion de la Fête des Mères, Picoti Picota propose un coffret spécial en édition limitée, intitulé « Ma Première Fête des Mères ». L'occasion idéale pour faire plaisir à des mamans et papas de votre entourage ou de vous faire un cadeau. Célébrez le bonheur de fonder une famille avec Picoti Picota !

DES AIDES MUNICIPALES POUR LES COMMERÇANTS, en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité

Dans le cadre de sa politique en faveur du commerce de proximité et de l'achat local, la Municipalité apporte un soutien pluriel à l'ensemble des commerces et artisans de proximité de La Madeleine.

> **Une aide à l'accessibilité** permet de financer des aménagements visant à faciliter l'accès des commerces aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite.

La Ville aide aussi à l'installation des commerces et à leur **sécurisation** (dossiers à retirer auprès du service commerce).

> **Un appui en communication** est apportée grâce au magazine municipal réalisé chaque mois et distribué dans tous les foyers madeleinois, qui permet aux commerces de proximité de se faire connaître lorsqu'ils s'installent sur la commune. Les commerces sont

également recensés dans le guide pratique de la Ville.

> **Le portail emploi** de la Ville de La Madeleine est conçu pour aider les entreprises à recruter localement, en leur permettant de recevoir les CV de candidats de leur secteur d'activité, et d'accéder à la CVthèque locale en ligne.

> **La carte avantages** mise en place en 2019 par la Municipalité, favorise l'achat local dans les commerces madeleinois. Les enseignes participantes proposant des réductions sont recensées sur le site internet de la Ville.

Vous n'avez pas la carte avantages ? Vous souhaitez bénéficier de ces aides municipales ? Rendez-vous sur le site internet de la Ville.

Renseignements : 03 20 12 79 73
service-commerce@ville-lamadeleine.fr

Retrouvez les informations sur le site internet :
www.ville-lamadeleine.fr

La Pizza du Marché qui régale les Madeleinois depuis 2016, avait bénéficié d'une aide municipale à l'accessibilité afin de réaliser des aménagements répondant aux exigences de la loi « accessibilité » de 2005. La porte de garage existante avait été remplacée par une large porte-fenêtre. Une rampe avait été installée, ainsi que des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite.



La Mad' BrewHouse, Votre nouvelle bière artisanale Madeleinoise !

Pierre-André Zimmermann a longtemps travaillé dans des grands groupes à Paris, dans un univers professionnel au rythme soutenu, caractérisé par une « frénésie du toujours plus », dont les valeurs ne lui correspondent plus.

À la recherche de sens, cet amateur de bière décide de se reconverter et de se tourner vers l'une de ses passions. Il suit ainsi en 2015 un premier atelier de brassage, à la suite duquel il achète le matériel nécessaire à la réalisation de ses premières bières 100% « fait maison », puis effectue une formation de brasseur à Lyon et Manchester.

Une fois formé, Pierre-André réfléchit à baser sa nouvelle activité à Paris, mais les loyers sont chers. Alors que son rêve s'éloigne, il est appelé dans le Nord pour travailler au sein d'une enseigne de prêt-à-porter. Mais très vite cette nouvelle aventure professionnelle prend fin en raison d'une réduction d'effectifs. Une mauvaise nouvelle qui n'en est finalement pas une...

En effet, Pierre-André voit dans cette difficulté une opportunité, « c'était le moment ou jamais de me lancer, et quoi de mieux que dans le Nord, ma région d'adoption, le pays de la bière ! »

Pierre-André crée alors la brasserie Tandem à Wambrechies avec Aymeric Segard, un autre amateur de bière. L'aventure commune dure 2 ans. En 2020, Pierre-André décide de se lancer seul malgré le contexte sanitaire, pour revenir à son projet initial. Dans sa nouvelle maison, ancienne habitation d'artisan rue Berthelot, le Madeleinois a débuté sa nouvelle activité depuis le 1^{er} avril. Il y réalise ses propres bières qu'il vend sur place ainsi qu'à l'enseigne vrac « La Bokalista », rue Pasteur.

À « La Mad' BrewHouse » (clin d'œil à La Madeleine et traduit de l'anglais « maison du brassage »), vous êtes accueillis chaleureusement et avez le choix entre 5 bières artisanales, aux noms et packaging fun et décalés. En ces temps de confinement, le brasseur vous invite à voyager par le

goût. Quand la situation le permettra il souhaite également proposer des ateliers pour apprendre à fabriquer sa propre bière (et inventer ses propres recettes pour les plus créatifs !) et faire ainsi découvrir son univers, au sein d'un lieu plein de sens.

Le brasseur Madeleinois est convaincu du bienfait de l'artisanat et du local : « chaque région a son propre style, son histoire et ses savoir-faire, les gens ont envie de se reconnecter au local... Moi j'y crois ! »

Retrouvez les bières artisanales « La Mad' BrewHouse » à l'atelier de Pierre-André 2 rue Berthelot, ou en vente à la Bokalista.

Contact :
lamadbrewhouse@gmail.com
06 45 37 07 06

Découvrez les bières uniques «DAMPF BIER», «IRISH RED ALE», «GOSE», «KÖLSCH», «BURTON BITTER». Blonde, ambrée, blanche... Il y en a pour toutes les papilles !



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

CULTURE ET SORTIES



LA MÉDIATHÈQUE VOUS LIVRE À DOMICILE !

La Médiathèque est ouverte en mode « dynamique » (pas de consultation sur place), les mardis, mercredis, vendredis, et samedis de 14h à 18h et les samedis de 10h à 12h. Un circuit est mis en place pour le retour des documents placés en quarantaine pendant 3 jours selon les préconisations scientifiques. Le protocole de nettoyage est également renforcé. Le service de « click and collect » est maintenu et la Médiathèque peut vous livrer également à domicile ! Vous ne pouvez pas vous déplacer ? La Médiathèque viendra à vous via le portage à domicile le vendredi (service sous conditions). **Prise de rendez-vous par téléphone au 03 59 09 59 09 ou par mail > mediatheque@ville-lamadeleine.fr**

Avec le MédiaChèque, LA MÉDIATHÈQUE EST GRATUITE !

Vous êtes bénéficiaires des minima sociaux ? Grâce au MédiaChèque, initié par la Municipalité dès l'ouverture de l'équipement, vous pouvez vous inscrire gratuitement à la Médiathèque. Renseignez-vous auprès du CCAS situé 1 rue des Gantois (03 20 51 16 98) pour savoir si vous remplissez les conditions d'accès. Pour rappel, l'abonnement est aussi gratuit pour les enfants et étudiants de moins de 26 ans sur présentation de la carte étudiant en cours de validité, ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

(Ré)inscriptions au Conservatoire de Musique

Réinscriptions en ligne (pour les anciens élèves)

Les réinscriptions se font du mardi 11 mai dès 14h au samedi 5 juin à 13h, via l'extranet du Conservatoire en cliquant « Accès usager ».

Demandes d'inscriptions (pour les nouveaux élèves, dans la limite des places disponibles)

Les inscriptions se font en ligne depuis l'extranet du Conservatoire en cliquant sur « pré-inscription », du lundi 7 au mercredi 9 juin pour l'éveil musical, et du lundi 14 juin au samedi 11 septembre pour les autres disciplines.

Adresse de connexion pour se (ré)inscrire pour l'année 2021/2022 : www.imuse-saiga05.fr/lamadeleine/extranet/login/gen_index_groupe.php



Programme de la FÊTE DE LA MUSIQUE

Qui dit arrivée du mois de juin, dit arrivée des beaux jours... mais aussi de la Fête de la Musique !

les spectateurs que la vraie goguette se crée ! Chorale, concert interactif... Le moment est construit tous ensemble !

Samedi 19 juin, deux compagnies animeront La Madeleine !

Retrouvez « Les garçons de plage », 3 barmans fan des Beach Boys, qui se sont reconvertis en groupe de musique, et servent ensemble un cocktail de reprises des chansons de leurs idoles. Le tout donne un rafraîchissant mélange de Pop, de musette et fanfare punk, servi avec dérision et à volonté !

Rendez-vous également avec « La P'tite Goguette », un duo qui fait chanter ! Max est à la guitare ou à l'accordéon, et Gaëlle chante ou raconte des bêtises. Ensemble ils reprennent des chansons francophones, parfois musettes, réalistes, jazzy ou manouche... Mais toujours de bonne humeur ! C'est avec

les horaires et lieux sont à déterminer.

Retrouvez toutes les informations sur l'agenda culturel (via le site internet) et sur les réseaux sociaux de la Ville !

Dimanche 20 juin, Concert de l'orchestre d'harmonie de La Madeleine !

Rendez-vous à 16h au Parc « Ma Maison » pour un concert d'été, qui ravira vos oreilles !

Cette programmation est envisagée, **si les consignes sanitaires le permettent**. Vous serez informés si d'éventuelles modifications doivent avoir lieu.



Mise à jour de L'AGENDA CULTUREL



Nous avons tous hâte de pouvoir à nouveau nous réunir et nous retrouver autour d'événements culturels.

En raison du contexte et de l'évolution des contraintes sanitaires, La Ville de La Madeleine a opté pour un agenda culturel consultable en ligne. Vous le retrouverez sur le site internet de la collectivité dans la rubrique « Ma ville », « publications », ou sur la page « culture » où il est régulièrement mis à jour. Suivez également les pages Facebook et Twitter « Ville de

La Madeleine » qui relaient l'actualité de la programmation culturelle.

> « Ukuleleboys »

Dans le MAGdeleine du mois d'avril, nous vous annonçons un concert de Ukulélé et des ateliers ouverts à tous pour découvrir cette pratique, avec une restitution prévue sur la scène de la Chaufferie Huet en première partie du concert ! Le spectacle est reporté au 11 septembre 2021 et les ateliers aux 2, 9, et 16 juin, une date est aussi prévue en septembre.

> La fête mondiale du jeu de La Médiathèque prévue en mai est annulée.

> Vidéo Mapping Festival

Le vidéo mapping réalisé au cours d'ateliers pédagogiques avec les Madeleinois, sera diffusé sur la façade de la Chaufferie Huet en octobre 2021.

> Le concert des élèves du conservatoire, prévu le 3 juin est annulé.

> Le spectacle « Toyo » de la compagnie « Les colporteurs » est reporté au 26 juin et aura lieu en extérieur. Lieu à préciser dans notre prochaine édition.

Les reports sont envisagés **si les consignes sanitaires le permettent**. Référez-vous à l'agenda culturel mis en ligne et aux réseaux sociaux de la Ville.

Pour tout renseignement :

> **Service culturel**
service-culture@ville-lamadeleine.fr
03 20 12 79 98

> **La Médiathèque Municipale**
mediatheque@ville-lamadeleine.fr
03 59 09 59 09

> **Le Conservatoire de Musique**
conservatoire@ville-lamadeleine.fr
03 20 31 24 23

L'été arrive... **AVEC LA GUINGUETTE !**

Rendez-vous sur les bords de la Deûle



Les guinguettes sont le symbole de la culture des bords de Seine et de Marne où l'on se retrouvait pour danser autour de l'accordéon et boire un verre.

L'an dernier, vous êtes nombreux à avoir apprécié vous y retrouver et y passer du bon temps sous le soleil... Bonne nouvelle, cette année la guinguette madeleinoise fait son grand retour et prendra ses quartiers d'été en bords de Deûle dès le **3 juin 2021 !**

Tout l'été, vous pourrez y partager des moments conviviaux autour d'un verre ou d'un repas. Concert, danse, cinéma plein air... Des animations seront proposées dans le respect des gestes barrières.

Plus d'informations dans notre prochaine édition, sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville.
(Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires).



Guinguette de La Madeleine - Place Jean Moulin, rue du Quai.
Accès libre.

MA DEÛLE... et moi, 2^{ème} édition !

Pour découvrir ou redécouvrir les bords de Deûle madeleinois et leur donner un air de fête, la Ville vous y donne rendez-vous le **dimanche 6 juin** pour une animation haute en couleurs, sous réserve naturellement de l'évolution du contexte sanitaire.

Au programme des festivités :

> **Animations nautiques de 10h à 12h et 14h à 16h pour toute la famille. Pédalos, barques sur l'eau, kayaks... ravigront petits et grands.**

> **Animation « On cadre les points de vue » de l'association Berkem Label.**

L'association vous proposera de contempler la Deûle et de faire le lien entre ses deux rives au travers d'expériences inédites. Vous serez invités à créer des installations permettant de cadrer,

d'observer depuis l'autre rive, et de découvrir autrement le paysage environnant.

Vous avez le pied marin ? Construisez une navette flottante ! Vous êtes d'humeur bavarde ? Les téléphones d'eau seront là pour vous faire parler d'une rive à l'autre sans bouger !

> **« Pêche aux canards » et autres animations** organisées par le Rotary Club de La Madeleine. Tous les bénéfices seront renversés à l'EHPAD «Ma Maison ».

> **Restauration sur place avec la guinguette.** En cas de petite faim ou soif, la guinguette sera là pour subvenir à vos besoins !



Photo de l'événement « Ma Deûle et moi » en 2019

Vos rendez-vous avec le CAFA !

Le Comité des Aînés Fêtes et Animations vous invite à des animations et des sorties (si les consignes sanitaires le permettent).

- > Mardi 15 juin : journée en Champagne et visite d'un vignoble.
- > Jeudi 15 juillet : visite de Compiègne, sa forêt et sa mémoire.
- > Vendredi 3 septembre : spectacle son et lumière « Le Souffle de la Terre ».
- > Du samedi 9 au vendredi 15 octobre : séjour en Bretagne à l'Hôtel-Club Ker-Beuz à Trégarvan.

ON A AIMÉ



1 Les écoles Louise de Bettignies et Anne Frank ont accueilli les enfants dont les parents exercent des "professions prioritaires", lors de la semaine de fermeture des écoles précédant les vacances de printemps.

Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine et Violette Massiet Zielinski, Adjointe déléguée aux écoles, sont venus saluer les élèves encore en classe, et remercier les enseignants et agents municipaux sur le pont.



2 Jeux de cohésion, initiation au freestyle, perfectionnement, olympiades étaient au programme du stage organisé par le club de football madeleinois, en partenariat avec l'ECEF academy. Ce stage s'est déroulé dans le strict respect des contraintes sanitaires en vigueur au moment de son organisation.



3 Vous avez peut-être suivi la compétition sur France Télévisions les 27 et 28 mars derniers et vu ainsi briller les gymnastes madeleinois ! L'équipe de Lille Métropole Jeunesse Sportive Madeleinoise s'est en effet placée 4^{ème} lors des Top 12 de gymnastique artistique organisés par la Fédération Française de Gym.

«Ils n'étaient pas loin de nous faire rêver ! Nous avons hâte de vous voir évoluer, aller chercher ce podium et nous espérons ce titre tant convoité», ont exprimé les membres du club pas peu fiers de la performance de leurs gymnastes.

Bravo à Andrey, Tom, Julie, Claude, Davide et Tom, au capitaine Guillaume Noé et à l'équipe technique !

4 En avril, les étudiants ont profité des repas offerts par les commerçants madeleinois "Snack Friterie La Suite", "La Terrasse" et "Le Longchamp". Au menu : carbonades flamandes, frites, salades, desserts et boissons, le tout offert avec le sourire ! Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine, est venu encourager les équipes des trois enseignes madeleinoises unies au profit de cette action de soutien aux étudiants.



5 Entre mars et avril, la coiffeuse Véronique Truffin et son apprentie Coralie Teylaert proposaient aux étudiants boursiers madeleinois, une coupe à 1€ dans leur salon de coiffure Hair Kim.

Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine s'est rendu au salon pour féliciter les deux coiffeuses pour leur geste solidaire. Une vingtaine d'étudiants ont ainsi pu bénéficier de ce service : "Vous êtes des personnes formidables ayant eu un geste de solidarité remarquable envers nous, étudiants. Cela me touche beaucoup. Je vous remercie ! Mes cheveux vous remercient également ! Cela faisait longtemps qu'ils n'étaient pas aussi vivants !" témoigne Marianne.

Cette page permet tous les mois, aux différentes composantes du Conseil Municipal de s'exprimer librement sur les sujets municipaux de leur choix dans le respect des personnes et de la loi. Les textes sont retranscrits avec leurs éventuelles fautes de syntaxe, grammaire et orthographe et doivent être conformes aux dispositions de l'article 34 du règlement intérieur, adopté lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2020.

«LA MADELEINE QUE NOUS AIMONS»

VACCINODROME : ENFIN OUVERT !

Il aura fallu beaucoup de persévérance aux Maires des sept villes de la couronne nord-ouest, dont La Madeleine, qui ont été les premiers à se mobiliser en faveur de la vaccination sur leur territoire, pour voir enfin s'ouvrir le centre de vaccination pluri communal à l'hippodrome de Marcq-en-Barœul. C'est aujourd'hui chose faite et l'on y vaccine maintenant sept jours sur sept. Sauf que l'on y vaccine en fonction des doses fournies par l'Agence Régionale de Santé qui n'arrivent pas en nombre suffisant.

Si les communes ont su se mobiliser en conséquence, c'est maintenant à l'État de le faire en leur donnant les moyens d'une vaccination de masse.

PLUS BEAU MARCHÉ DE FRANCE

Nous nous félicitons régulièrement de la qualité et de la diversité de l'offre proposée sur le marché de La Madeleine les lundis et vendredis.

Nous ne sommes maintenant plus les seuls à vanter sa beauté et sa richesse, puisque le marché de La Madeleine est entré cette année en compétition avec ceux de neuf autres villes du Nord-Pas de Calais.

Accéder à ce niveau de compétition, c'est déjà lui accorder un gage de reconnaissance dont nous pouvons tous

nous réjouir.

En espérant bientôt concourir au titre de « plus beau marché de France » ...

LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ PUBLIQUE

La propreté urbaine constitue un enjeu majeur et permanent des villes ; un enjeu qui rime avec qualité urbaine, santé et bien vivre ensemble dans le respect de ce bien commun que constitue l'espace public.

L'investissement quotidien de notre collectivité en matière de propreté est déjà conséquent mais nous voulons encore progresser en liant maintenant notre prestataire à une obligation de résultats.

Pour autant, c'est bien tous ensemble que nous pouvons faire de La Madeleine une ville encore plus propre.

Pour ce faire, et pour celles et ceux qui resteraient encore sourds à cet effort collectif, le Conseil Municipal d'avril abordera le sujet de l'ajustement des sanctions financières pour lutter davantage encore contre l'insalubrité publique.

LUTTE CONTRE LE GAZ HILARANT

Le 25 mars dernier, l'Assemblée Nationale a adopté à l'unanimité, en première lecture, la proposition de loi visant à interdire la vente, ou l'offre, de

protoxyde d'azote aux mineurs, quel que soit le conditionnement, dans tous les commerces, lieux publics et sur internet.

Nous nous félicitons que le combat que nous avons engagé il y a plus de deux ans contre cette drogue qui ne dit pas son nom, trouve enfin un écho national.

SOUTIEN AUX COMMERÇANTS MADELEINOIS

Lourdement impactés par les mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, les bars, cafés et restaurants auront besoin de la solidarité de tous les habitants pour relancer leur activité. La Ville participe déjà et continuera à participer naturellement à cette nécessaire solidarité à l'égard de nos commerces de proximité qui concourent au lien social, à l'identité, à l'attractivité et à la qualité urbaine de La Madeleine. Dans ce cadre, le « Marché des chefs » permettra aux restaurateurs madeleinois de proposer sur l'espace public leurs plats à la vente à emporter, et l'opération « Couleurs Cafés » donnera l'occasion aux habitants de savourer un café offert par la Ville dans nos cafés et restaurants, pour fêter leur réouverture et le retour des clients.

SOUTIEN AUX PROFESSIONS PRIORITAIRES

Durant le confinement, les écoles madeleinoises apportent leur soutien aux parents qui exercent des « professions prioritaires » en accueillant leurs enfants pendant les temps scolaires et extra-scolaires.

C'est l'occasion pour nous de remercier à nouveau les enseignants et les agents municipaux qui sont mobilisés à cette occasion.

RDV DE PRINTEMPS

Chaque année, depuis 12 ans, nous distribuons dans toutes les boîtes aux lettres de la commune, le bilan de notre action au cours des 12 mois écoulés. Ce compte-rendu d'activités permet ainsi de mesurer ensemble annuellement le chemin parcouru, dans la conduite de la gestion et des projets municipaux.

A bientôt donc, dans vos boîtes aux lettres.

**“La Madeleine que nous aimons”
Groupe des élus
de la Majorité Municipale**

«AGIR POUR L'AVENIR»

La majorité municipale a présenté et voté un budget participatif. Nous avons soutenu cette démarche car elle concrétise la promesse du participatif. Il est en effet primordial pour nous de soutenir la mise en œuvre de projets qui sont à l'initiative des acteurs du territoire, des citoyens, proposés et votés par eux.

Pour autant, nous avons interpellé la majorité sur plusieurs points notamment sur la modicité du budget, 1€ par habitant à la Madeleine, soit 22155 €. L'enquête nationale lesbudgetsparticipatifs.fr calcule chaque année le montant par habitant consacré par les collectivités au budget participatif. En

2020, il est en moyenne de 6,50 € par habitant et par an. Alors, 1€ par habitant, c'est un début, mais on ne peut s'empêcher de dire « peut mieux faire ». De plus, les associations ou les collectifs ne seront pas habilités à participer, sauf les classes de CM2. C'est dommage, cela aurait pu être un levier intéressant.

La participation individuelle sera l'enjeu. En effet, certaines études avancent des chiffres comme 2,7 % de participation en moyenne des habitants pour les budgets participatifs citoyens. C'est peu. L'organisation par la mairie d'ateliers virtuels ou extérieurs de co-

construction de projets afin de vous aider à rédiger votre projet serait capitale.

Ces projets participatifs sont une occasion de participer à l'émergence de projets pour votre ville. Agissez !

Il y a déjà un an, les élections municipales de 2020 ont été l'opportunité de donner un nouveau souffle à la démocratie locale. Agir pour L'Avenir, grâce à vous, a pu impliquer 6 citoyens et citoyennes à siéger et tou.te.s issu.e.s de la société civile. C'est l'émergence d'un contre-pouvoir citoyen qui est la base même de la démocratie. Mais ce souffle

attendu nous devons et ne pouvons le construire qu'avec vous. Écrivez-nous, sollicitez-nous, informez-nous afin de porter vos voix, vos interrogations, vos projets, ceux de votre quartier et dites-nous comment vous imaginez votre futur à La Madeleine.

<https://www.facebook.com/agiravenir59/>
contact@agir-avenir.org

Prochaine permanence (en visioconférence) : 20 mai 2021, 20h sur notre page Facebook

«Agir pour l'avenir»

INFOS PRATIQUES



MOINS ON FAIT DE BRUIT, mieux on s'entend

L'approche de l'été marque l'arrivée des belles journées ensoleillées et des longues et douces soirées... qui peuvent être sources de conflits et litiges entre voisins.

En effet, le bruit constitue l'une des nuisances et litiges de voisinage les plus fortement ressentis et plus particulièrement encore durant la saison estivale (journées longues, fenêtres ouvertes...) Il suffit pourtant d'un peu de courtoisie et de civisme pour les éviter : ne pas laisser son chien aboyer ou les enfants crier toute la journée dans le jardin, ne pas tailler ses haies à 20h, prendre conscience de la portée acoustique des réunions familiales ou amicales en intérieur comme en extérieur...

La vie en communauté repose sur le respect de chacun. Vivre avec ses voisins, c'est savoir vaquer à ses activités sans les déranger outre mesure. Notre intimité et notre tranquillité reposent sur une relation de voisinage apaisée et cordiale. En toutes occasions, choisissez le bon moment pour être le moins dérangerant !

À La Madeleine, un arrêté municipal régleme les bruits causés par les travaux de bricolage ou de jardinage qui sont autorisés : du lundi au vendredi de 8h à 19h, le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h, le dimanche et les

jours fériés de 9h à 12h. Si les bruits causés par votre voisin vous importunent, n'hésitez pas à lui signifier gentiment, il n'a peut être pas conscience d'être dérangerant. Lorsque le dialogue, le bon sens et la courtoisie ne suffisent plus, la loi sanctionne les nuisances sonores, que celles-ci aient lieu en journée (tapage diurne, de 7h à 22h) ou la nuit (tapage nocturne, de 22h à 7h).

La règle fondamentale en matière de nuisances sonores est expliquée dans le Code de la santé publique (article R 1334-31) :

« Aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou un animal placé sous sa responsabilité ».

En cas de nuisances sonores, si vous ne trouvez pas de solutions amiables avec vos voisins, vous pouvez contacter :

- en journée : la police municipale au 03 20 74 17 25,
- de nuit : la police nationale au 03 28 38 82 38 ou en composant le 17.

RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement se fait en mairie, au service état civil, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

(Le recensement tardif, au-delà du 3^{ème} mois qui suit l'anniversaire, peut entraîner une participation à la journée défense et citoyenneté après 18 ans).

Les jeunes ainsi recensés recevront alors une attestation qu'il est primordial de conserver précieusement.

Rens. : service état-civil
Tél. : 03 20 12 79 77

TOUTES LES INFOS SUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS

Le traitement des déchets incombe à la Métropole Européenne de Lille. Pour rappel dans notre commune :

- **Les déchets recyclables** (bac au couvercle grenat ou sacs réglementaires roses) sont collectés le mardi matin à partir de 6h pour l'ensemble de la commune (à l'exception de la rue Saint-Pierre).

- **Les déchets non recyclables** (bac au couvercle gris ou sacs réglementaires noirs) sont collectés les mardis et vendredis matins à partir de 6h pour l'ensemble de la commune (à l'exception de la rue Saint-Pierre).

Les bacs ou les sacs ne doivent en aucun cas demeurer sur le domaine public en dehors des jours et heures de collecte. Une amende de 35€ sera adressée à tous contrevenants .

- **Les déchets diffus spécifiques**
La collecte des DDS (produits dangereux pour la santé ou l'environnement) a lieu **chaque 1^{er} samedi du mois sur la place du marché** (côté rue Pompidou).

- **Les encombrants :**
Prenez rendez-vous pour organiser la collecte de vos encombrants volumineux. Pour cela, contactez le

numéro vert 0 800 203 775. Vous avez aussi la possibilité de déposer vos déchets à la déchèterie de La Madeleine : 301, rue Pompidou le lundi de 10h30 à 18h, du mardi au samedi de 7h30 à 18h et le dimanche de 8h à 13h.

Votre poubelle n'a pas été ramassée ? Vous avez besoin d'une information sur le tri ? Contactez le numéro vert de la MEL au :

0 800 711 771

(accessible gratuitement depuis un poste fixe de 8h15 à 17h30).

ETAT-CIVIL

LES NAISSANCES :

Naïl KRIBA, le 11/03.

LES DÉCÉS :

Alice BALLOY, le 01/03 - André BRY, le 01/03 - Nicole HENROTEL,

le 03/03 - Josiane FLORQUIN, le 04/03 - Michel LENGELÉ, le 15/03 - François GRENIER, le 17/03 - Pierre COISNE, le 25/03 - Jeanne

DEPOORTER, le 26/03 - Renée DIDAUX, le 30/03 - Agnès JEANNE-TEAU, le 30/03.



ATOUT PAPERASSE
Votre Solution Administrative et de Gestion

- ✓ devis
- ✓ courriers
- ✓ note de frais
- ✓ suivi bancaire
- ✓ suivi des congés
- ✓ factures achat et vente
- ✓ suivi de votre chiffre d'affaire
- ✓ interface avec votre comptable
- ✓ préparation et vérification de la paie
- ✓ création et/ou gestion de vos tableaux de bord



atoutpap@gmail.com



atoutpap.com



06 28 59 00 45



VOICI UN COUP DE POUCE
POUR FAIRE
VOS COURSES EN VRAC

day by day

Mon épicerie en vrac



**Passez
au vrac !
dont du BIO**

+ de 750 produits

Épicerie Salée, Sucrée, Droguerie, Hygiène, Animalerie

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 19h **NON-STOP!**

Le dimanche de 9h30 à 13h (Uniquement quartier Wazemmes)

105 rue Esquermoise
à Lille, quartier Vieux-Lille

29 place de la République
à Croix, Centre Ville

384 rue Léon Gambetta
à Lille, quartier Wazemmes

AlicededaybydayLille

day_by_day_lille

daybyday-shop.com



Baptiste Masschelein
de l'Atelier des Saveurs
Artisan Boulanger-Pâtisier

88 rue du Général de Gaulle - 59110 LA MADELEINE
03 20 55 11 78

<http://ateliersaveursmadeleine.com>
Rejoignez-nous sur Facebook : L'Atelier des Saveurs



VENTE ET LOCATION
VALO PARK
GROUPE FERRE

Nouveau site de boxes

62, rue des Essarts

Idéal pour stockage ou stationnement

contact@valopark.fr - 01.80.40.79.40 - www.valopark.fr



utile

Votre emplacement dans **Le Magdeleine**

Contactez-nous : E-mail : cutile@cutile.fr

03 20 68 92 98 - www.cutile.fr

Estimation gratuite

Vous avez un projet immobilier, contactez l'agence de votre ville !



AGENCE DE LA MADELEINE



Rue Aristide Briant



Rue Saint-Maurice



Avenue Suzanne



Rue Jeanne Maillotte



AGENCE DE LA MADELEINE

16 rue du Général de Gaulle - 59110 LA MADELEINE

03 20 78 02 02

contact@agencedelamadeleine.com

www.agencedelamadeleine.com

